

# Orientations d'Aménagement et de Programmation Environnement : la Trame verte et bleue et la restauration des continuités des cours d'eau

## Lauréat du prix Intercommunalités 2013



**Structure chargée de la mise en œuvre** : Brest Métropole Océane

**Partenaires** : L'agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil Général du Finistère, la Région Bretagne, l'agence d'urbanisme du pays de Brest, le Conservatoire National Botanique de Brest, des associations environnementales, un bureau d'étude spécialisé en hydrobiologie, les associations de pêche.

**Budget** : Coût interne et coût de l'étude : 60 000 €. Coût des travaux : 2 000 000 €

Contrat subventionné par L'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil Général du Finistère.

**Dates de l'action** : 2011-2015



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) Environnement du nouveau PLU en cours de validation déclinent la Trame verte et bleue (TVB) du territoire. Trois orientations précisent les principes et actions pour conforter et restaurer les cœurs de biodiversité avec notamment la préservation et la restauration des continuités écologiques des cours d'eau, pour assurer des connexions entre les espaces et pour conforter l'armature verte urbaine.

Sur le territoire de Brest Métropole Océane, les cœurs de biodiversité s'appuient principalement sur les grandes entités naturelles de l'agglomération (cours d'eau, zones humides, boisements, espaces naturels littoraux...).

Afin de les préserver, la communauté urbaine a mis en place différents dispositifs.

Tout d'abord, toutes les zones identifiées comme cœur de biodiversité ont été classées en zone naturelle au PLU, associé à un sur-zonage pour les zones humides interdisant les affouillements, les remblaiements et les créations de plans d'eau. Une bande de 20 mètres de recul a également été prévue pour les cours d'eau afin de leur préserver un espace de mobilité.

Un règlement pose des modalités d'aménagement pour les travaux comme la perméabilité des clôtures pour la petite et moyenne faune et la transparence écologique des ouvrages (passage pour la faune, continuité piscicole, transit sédimentaire, etc.).

L'OAP définit également les modes de gestion des cœurs de biodiversité : gestion conservatoire des zones humides et maintien d'une mosaïque d'habitats naturels favorable à la diversité floristique et faunistique.

La population a pu s'approprier la démarche grâce à des actions de communication, de sensibilisation et de participation de la population.

Enfin, Brest Métropole Océane a engagé la restauration des continuités écologiques, qui est intégrée dans toutes les opérations d'aménagement urbain ou les opérations de réfection d'équipements publics.

D'autres actions de restauration de la continuité écologique des cours d'eau et des masses d'eau ont été menées dans la vallée de la Penfeld et de la rivière de Guipavas : démantèlement d'ouvrages, aménagement de passes à poissons ou renaturation de tronçon de cours d'eau.

Outre un objectif de diminuer la fragmentation des milieux naturels et préserver les continuités écologiques fonctionnelles, cette OAP permet de répondre aux objectifs de la Directive européenne sur l'Eau sur le bon état écologique des masses d'eau en restaurant les cours d'eau et d'éviter le ruissellement et les inondations.

## **Coordonnées**

Brest

Liens utiles

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

Contact

Régine DARAS

Direction Ecologie Urbaine

[regine.daras@brest-metropole-oceane.fr](mailto:regine.daras@brest-metropole-oceane.fr)